

Les agriculteurs non aidés : installation et devenir

Un état des lieux national



© Thierry MARCILHAC.

décembre
2006

Direction
de la communication
et des études



Chargé d'étude : François LEFEBVRE

Auteurs : François LEFEBVRE, Naïc BERNARD, Isabelle CESSOT (stagiaires)



Les 2/3 des installations agricoles sont des installations non-aidées. Numériquement, sur les 16.000 à 17.000 installations annuelles, on compte 10.000 à 11.000 installations non-aidées. 20 à 25 % de ces dernières sont des transferts entre époux et n'interviennent pas dans notre étude. Les 8000 et quelques autres installations non-aidées se répartissent à parts égales entre des chefs d'exploitations qui s'installent avant 40 ans d'une part et après 40 ans d'autre part.

Ces agriculteurs sont loin de l'image de marginaux qui leur est souvent attribuée. Au contraire, les non-aidés sont pour la plupart issus de familles agricoles et pratiquent la même agriculture que leurs homologues bénéficiaires des aides de l'Etat. Ils sont de plus généralement originaires de la zone où ils s'installent. Seul 20 % viennent d'une autre région ou d'un autre pays.

Le plus souvent (à 60 %), c'est l'amour du métier et de la nature qui explique l'installation. Cependant 30% s'installent par tradition familiale et 1 sur 10 dans le but d'avoir un statut et de cotiser pour la retraite.

L'insertion tant professionnelle que dans la vie communale est jugée bonne par les 2/3 des non-aidés.

Leur situation financière est très variable. Si 60 % des exploitations sont viables, 15 % n'apportent aucun revenu. Malgré ce bémol, le taux d'arrêt d'activité (hors retraite ou préretraite) reste relativement bas.

Après 10 ans d'activité, 85 % des non-aidés sont encore en place.

MOTS-CLÉS

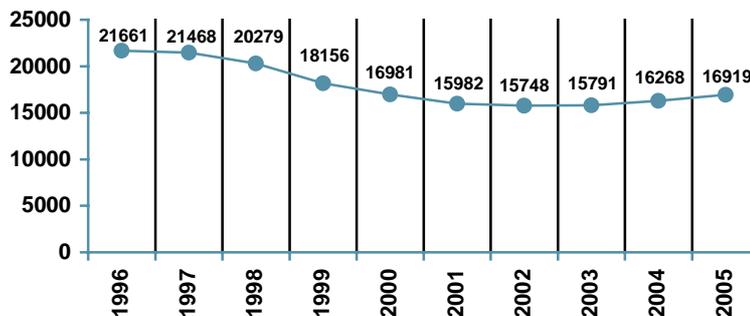
- INSTALLATIONS NON-AIDÉES
- INSTALLATIONS - 40 ANS
- INSTALLATIONS + 40 ANS
- RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATONS AGRICOLES

Les Français de ce début du XXI^{ème} siècle sont essentiellement des citadins. 80 % d'entre eux vivent en ville. Pourtant, il n'y a pas si longtemps, voici un peu plus d'un siècle, en 1870, 80 % de la population était rurale. Cette métamorphose de la société a également concerné la catégorie socio-professionnelle la plus emblématique du monde rural : les agriculteurs. L'exode rural, la révolution industrielle, les trente glorieuses ou encore la mécanisation ont entraîné une division par 10 du nombre de chefs d'exploitation agricole durant le XX^{ème} siècle. De 5 millions en 1900, leur nombre est tombé à 500 000 aujourd'hui.

Parallèlement, le profil des nouveaux agriculteurs a changé. Autrefois, le renouvellement des générations agricoles s'effectuait presque exclusivement de père en fils. Désormais, près du tiers des installations agricoles se font en dehors du cadre familial. Cette question du renouvellement des générations agricoles est d'autant plus importante qu'elle dépasse le cadre de la profession agricole. Les agriculteurs ont en effet un triple rôle à jouer dans le monde rural ainsi que l'énonce la Loi d'orientation agricole de 1999 : un rôle économique, un rôle socio-territorial et un rôle environnemental.

Le suivi du nombre d'installations agricoles revêt dans ce contexte une importance toute particulière. Ce nombre est relativement stable depuis le début des années 2000 et se situe à près de 16 à 17 000 installations annuelles de chefs d'exploitation.

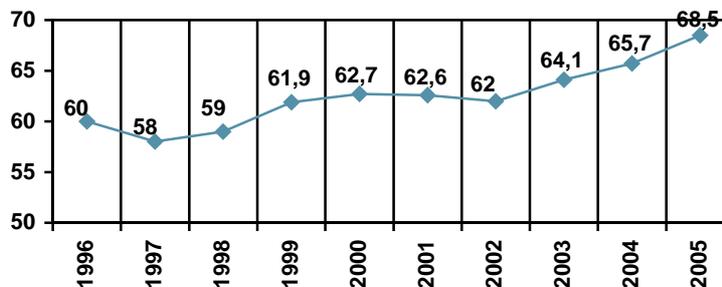
LES INSTALLATIONS EN FRANCE



Mais ces installations ne sont pas suffisantes pour compenser les cessations d'activité. Conséquence : on compte 10 000 chefs d'exploitation en moins chaque année. C'est dire à quel point chaque installation compte aujourd'hui.

La part des installations agricoles « non-aidées », c'est-à-dire de chefs d'exploitation n'ayant pas reçu la Dotation Jeune Agriculteur (DJA), a connu une augmentation continue depuis le milieu des années 90. Ces installations « non-aidées » représentent maintenant environ 2 installations sur 3, soit entre 10 000 et 11 000 installations annuelles.

% des installations non aidées / à l'ensemble des installations



Dès lors, et tenant compte d'une situation démographique défavorable, on comprend la nécessité de mieux connaître ces agriculteurs « non-aidés »¹. Il s'agit de comprendre les motivations de ces agriculteurs, d'analyser les raisons pour lesquelles ils ne sont pas aidés, d'étudier les types d'exploitations sur lesquelles ils exercent leurs activités et surtout de savoir si ces exploitations sont pérennes dans le temps².

Evolution des politiques d'aide à l'installation :

La politique d'installation française prend ses racines avec la Loi d'Orientation Agricole (LOA) de 1960. Il s'agissait alors d'atteindre l'objectif d'autosuffisance alimentaire via un modèle d'exploitation de type familial à 2 Unité de Travail Humain (UTH), en favorisant le départ des agriculteurs âgés (IVD).

L'objectif principal des années 60 et 70 est la modernisation des exploitations. Le dispositif d'aide à l'installation se met en place dans les années 70, avec en 1973 la création de la Dotation Jeune Agriculteur (DJA). D'abord réservée aux zones de montagne et défavorisées, elle est étendue en 1976 à l'ensemble du territoire.

En 1980, la nouvelle LOA renforce le contrôle de la destination des sols de façon à favoriser l'installation de jeunes.

Les évolutions de la décennie 80 sont orientées vers une approche plus économique, avec des exigences renforcées dans l'octroi des aides (stage de 40 heures, Etude Prévisionnelle à l'Installation, BEPA obligatoire). Parallèlement le montant des aides double.

En 1992, avec la nouvelle Politique Agricole Commune (PAC), un nouveau dispositif de préretraite est mis en place qui, à l'instar de l'IVD, favorise la libération de terres agricoles. Dans le même temps les critères d'attribution de la DJA se durcissent : BTA et stage 6 mois deviennent obligatoires. La politique des années 90 vise à élargir les publics visés par la DJA en favorisant la diversification des revenus, la pluriactivité et en encourageant la venue de personnes non-issues du milieu agricole.

Aujourd'hui, les critères d'obtention de la DJA sont les suivants :

- Etre âgé de 18 à 39 ans,
- Avoir la capacité professionnelle agricole (stage 6 mois + diplôme de niveau supérieur ou égal au baccalauréat professionnel ou au brevet de technicien agricole),
- Réaliser une EPI,
- S'engager à rester agriculteur pendant 10 ans,
- Atteindre un minimum de revenu (et ne pas dépasser un maximum),
- Avoir une exploitation indépendante.

Parallèlement, depuis le début des années 90, avec la décentralisation, les collectivités territoriales, notamment les conseils régionaux et généraux, peuvent proposer des aides locales directes qui complètent la politique nationale et dont les agriculteurs qui s'installent sans les aides de l'Etat, peuvent souvent bénéficier.

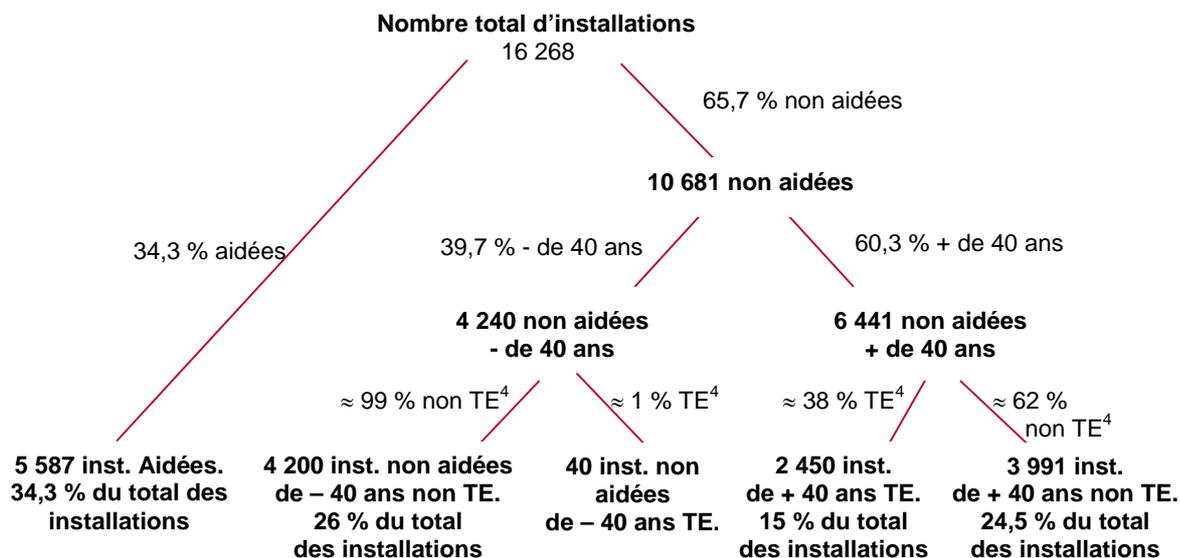
¹ Les cotisants solidaires et les connexes sont exclus de l'étude.

² L'étude, qui porte sur une période de 10 ans (1996-2005), comprend une partie statistique nationale et exhaustive, une partie statistique exhaustive sur 7 départements (Ain, Aisne, Creuse, Dordogne, Hérault, Seine-Maritime et Yonne) et une partie sociologique réalisée à partir d'entretiens avec un échantillon représentatif de près de 350 personnes.

DES HOMMES ET DES PROJETS³

1) Zoom sur la structure des installations

Indispensable à une bonne compréhension de l'installation agricole, le schéma ci-dessous, qui présente la structure des installations en 2004, est tout à fait représentatif des années 2000.



Les installations (16 268 en 2004) sont à séparer en deux ensembles : les installations aidées qui regroupent environ un tiers des installations, soit environ 5 500 installations par an (5 587 en 2004) d'une part, et les installations non-aidées d'autre part (10 681 en 2004) soit environ les 2/3 du total des installations.

Ces installations non-aidées ne sont pas homogènes. Il est important de distinguer les installations effectuées avant l'âge de 40 ans (39,7 % des installations non-aidées en 2004, soit 4 240 installations) de celles effectuées après 40 ans (60,3 % des installations non-aidées en 2004, soit 6 441 installations). En effet, par définition, les personnes s'installant après 40 ans ne peuvent pas prétendre aux aides de l'Etat⁵.

Un dernier distinguo est à faire : il s'agit d'identifier les installations qui ne sont en fait que de simples transferts entre époux, des autres. En effet, ce type d'installation n'entraîne aucun changement sur l'exploitation en dehors de l'aspect juridique et fiscal. En clair, un transfert entre époux n'est pas une réelle installation. De ce fait, nous excluons de notre analyse ces transferts qui représentent environ 15 % du total des installations annuelles.

En résumé, nous allons étudier l'ensemble des installations non-aidées hors transferts entre époux, soit 8 200 installations par an (4 200 de moins de 40 ans et 4 000 de plus de 40 ans), c'est-à-dire la moitié des installations annuelles et bien plus que le nombre d'installations aidées.

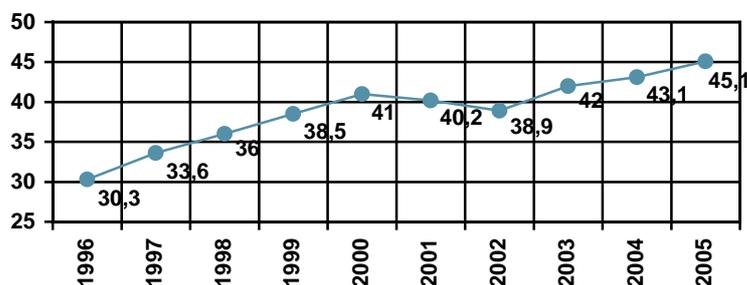
Dernières précisions : la part des transferts entre époux comme celle des non-aidés de plus de 40 ans restent stable dans le temps. A contrario, la part des non-aidés de moins de 40 ans a augmenté sensiblement en 10 ans, passant de 30 % à 45 % des installations de moins de 40 ans comme le montre le graphe ci-après.

³ Pour l'ensemble de la synthèse : les différences significatives entre les non-aidés de moins de 40 ans et les non-aidés de plus de 40 ans sont systématiquement indiquées.

⁴ TE : transfert entre époux.

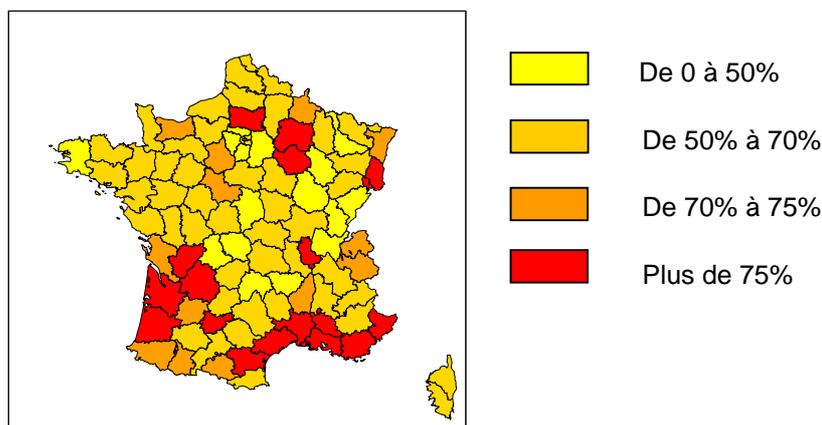
⁵ Cf. encadré « Evolution des politiques d'aide à l'installation ».

Pourcentage de non-aidés de - 40 ans / aux installations de - 40 ans



Ces statistiques nationales ne reflètent pas, bien entendu, une même réalité sur tout le territoire. Les zones périurbaines, le sud de la France et plus particulièrement le pourtour méditerranéen et la façade atlantique sont les régions où l'on constate les taux d'installations non-aidées les plus élevés (cf. carte ci-dessous).

Part des installations non aidées en %



2) Des origines locales et agricoles

Contrairement aux idées reçues, les « non-aidés » sont originaires de la zone où ils s'installent : 82 % sont du département ou d'un département limitrophe (les « locaux »). Ce taux atteint jusqu'à 85 % pour les plus jeunes (moins de 40 ans). Plus surprenant, la moitié des non-aidés ont toujours vécu dans la commune d'installation. Seul 1 non-aidé sur 5 (18 % exactement) est un « migrant » venant d'une autre région ou d'un autre pays. A propos d'étrangers, ils représentent 6 % des installations non-aidées.

Non seulement les non-aidés ont des origines géographiques très proches de leur lieu d'installation, mais en plus, cela est couplé à des origines agricoles pour 90 % d'entre eux. Les « non-agricoles » se retrouvent essentiellement dans la catégorie des migrants.

3) Formation agricole : le point faible

Force est de constater que la formation agricole n'est pas le point fort des non-aidés. Les « locaux » se distinguent par un taux de formation agricole particulièrement bas : moins d'un sur deux (49 %) a suivi ce type de formation.

Les « migrants » tirent davantage leur épingle du jeu : 67 % ont une formation agricole qui, pour près de la moitié d'entre eux, est une formation adulte. Les personnes n'ayant ni formation agricole, ni formation générale sont 12 % et sont surtout des femmes (60 %).

4) Des expériences professionnelles souvent longues

Bien évidemment, les non-aidés s'étant installés après 40 ans (52 % d'entre eux se sont installés entre 40 et 50 ans) ont eu des expériences professionnelles longues et même très longues : de l'ordre de 15 à 25 ans. Les non-aidés de moins de 40 ans bénéficient également d'expériences professionnelles antérieures, mais d'une durée moyenne de 7 à 10 ans.

60 % des non-aidés ont eu au moins une expérience agricole. Il s'agissait essentiellement d'emplois de type aide familial ou conjoint d'exploitant. De même, 62 % ont eu des expériences non-agricoles, majoritairement (63 %) en tant qu'employés. Seul 8 % n'ont aucune expérience (les plus jeunes).

5) La place des femmes chez les non-aidés

Même si les transferts entre époux sont exclus de notre propos, il est intéressant de souligner que dans 9 fois sur 10 il s'agit de l'installation d'une femme de plus de 40 ans. Ceci étant dit, la place des femmes est importante chez les non-aidés : elles y représentent entre 40 et 45 % des installations, soit 2 fois plus que la moyenne nationale pour les installations aidées (21 %). Cependant, on observe des différences selon l'âge à l'installation : si la part des femmes est légèrement inférieure à 30 % chez les non-aidés, elle atteint plus de 55% chez les plus de 40 ans

6) Et les installations hors du cadre familial (HCF) ?

Là encore, l'âge à l'installation fait la différence : les installations HCF représentent 35 % des installations de non-aidés de moins de 40 ans (contre environ 30 % chez les aidés) et à l'inverse, seulement 14 % chez les plus de 40 ans. Sans surprise, on retrouve une large part de « migrants » chez les HCF. Ils représentent 42 % des HCF de plus de 40 ans. Identiquement, 18 % de cette même catégorie sont des étrangers.

INSTALLATION ET INSERTION

1) Les raisons de l'installation

Pourquoi vous êtes-vous installé ? A cette question fondamentale, l'analyse a permis de distinguer trois types de réponses :

- L'installation par amour du métier et de la nature. En ce cas, l'installation est un véritable projet de vie et témoigne d'une détermination personnelle ou familiale. 6 agriculteurs non-aidés sur 10 ont donné cette réponse.
- L'installation par tradition familiale : cette raison d'installation représente 30 % des réponses. De jeunes « locaux » et les personnes se trouvant aux commandes de leur exploitation à la suite d'un héritage ou du décès du conjoint forment l'essentiel des personnes de ce groupe.
- L'installation de confort fiscal ou financier. Ce type d'installation, très majoritairement féminin, concerne 1 installation sur 10 et permet à ces bénéficiaires d'obtenir un statut et de cotiser pour leur retraite. Bien souvent, ces installations officialisent un état de fait ancien.

La raison de l'installation conditionne l'approche que les non-aidés ont de leur métier. En fait, deux visions très différentes du métier d'agriculteur se côtoient :

- La première, qui rassemble les $\frac{3}{4}$ des non-aidés associe le métier de chef d'exploitation à des notions de liberté, d'indépendance, de proximité avec la nature ou encore à une diversité d'activités. Les non-aidés s'étant installés par amour du métier et une partie de ceux qui se sont installés par tradition constituent ce groupe.
- La seconde, minoritaire (1 agriculteur sur 4), est une vision négative des activités de l'agriculteur. Ces dernières sont synonymes de temps de travail important, de faibles revenus ou encore d'avenir incertain. Ce groupe rassemble une partie des non-aidés installés par tradition familiale et ceux qui ont choisi de s'installer pour des raisons financières ou fiscales.

2) Et la pluriactivité⁶ ?

Les ¾ des non-aidés se sont installés à titre exclusif. Autrement dit, 1 non-aidé sur 4 est pluriactif. Parmi eux, plus de la moitié sont installés à titre secondaire. C'est-à-dire que plus de la moitié de leur revenu n'est pas issue de leur métier de chef d'exploitation.

3) Installation et exploitation

8 installations sur 10 sont des reprises d'exploitations déjà existantes. Plus précisément, 60 % de ces exploitations sont issues du giron familial (famille ou belle famille) et 18 % viennent du conjoint (mais sans être un transfert entre époux). Seul un peu plus d'1 exploitation reprise sur 5 provient d'un tiers. Et dans ce cas, plus de la moitié des futurs agriculteurs connaissait l'ancien exploitant.

A l'inverse, 2 installations sur 10 sont des créations d'exploitations. Mais ce pourcentage grimpe à 60 % pour les non-aidés qui n'ont pas d'origine agricole.

4) Le moment de l'installation

Les organismes vers lesquels se tournent les non-aidés au moment de l'installation sont très classiquement la Mutualité Sociale Agricole (43 % des cas), les Chambres d'Agriculture (37 %), le Cnasea et les Adasea (32 %) ou les Centre de Gestion (25 %). Au final, on compte néanmoins 20 % de non-aidés n'ayant eu recours à aucun organisme pour s'installer.

L'installation en elle-même ne semble pas rencontrer beaucoup plus de difficultés chez les non-aidés que chez les bénéficiaires des aides de l'Etat. 50 % des non-aidés estiment avoir eu des problèmes pour s'installer (40 % pour les plus de 40 ans, 60 % pour les moins de 40 ans). Ces problèmes relèvent du foncier (recherche ou achat de terres), de l'obtention de droits à produire ou du financement. A nouveau, rien que du très classique.

De même, à l'instar de l'ensemble des études traitant des installations agricoles, nos résultats indiquent que près de la moitié des non-aidés (45 %) aurait souhaité recevoir davantage de soutien - des soutiens administratif, juridique et technique en particulier.

5) De petites exploitations individuelles

Même si les installations individuelles restent majoritaires chez les non-aidés, leur part est passée en 10 ans, d'une moyenne de 70 / 75 % en 1996 à 60 / 65 % aujourd'hui. Soit une baisse de 10 %. Pour mémoire, les installations individuelles chez les aidés représentent environ 40 % des installations. La forme sociétaire la plus choisie est le GAEC (environ un cas sur deux).

Plus spécifiquement, on observe davantage d'installations sociétaires chez les femmes, et en particulier chez les femmes de plus de 40 ans.

Le financement est bien évidemment une question clef de l'installation. Le coût moyen d'une installation non-aidée s'élève à 100 000 euros. Soit un tiers en moins par rapport aux 150 000 euros de budget moyen d'une installation aidée. Mais attention, ces chiffres cachent de grosses disparités.

Ainsi, 35 % des installations n'ont nécessité aucun investissement. Il s'agit généralement de reprises d'exploitations familiales. Lorsqu'il y a financement, les apports personnels contribuent en moyenne à 45 % des besoins, les prêts bancaires à 35 % et les aides des collectivités territoriales à 10 %. Enfin, lorsque l'installation est sociétaire, le nouvel agriculteur achète en moyenne 40 % des parts de la société agricole.

Corollaire d'un faible investissement, la surface moyenne à l'installation (SAU) des non-aidés est inférieure de 30 % à celle des aidés (30 ha contre 45 ha).

6) Des agriculteurs bien insérés

D'une manière générale, les 2/3 des non-aidés jugent qu'ils sont bien insérés. Et ce, tant sur le plan professionnel que sur le plan de la vie communale. En effet, 55 % des non-aidés sont syndiqués, soit un taux équivalent à leurs homologues aidés.

⁶ Cf. encadré « Les non-aidés pluriactifs »

Par ailleurs, 40 % ont des responsabilités au sein d'organismes non-agricoles, notamment dans les comités des fêtes ou des associations de chasse. Et même 25 % sont élus au conseil municipal de leur commune.

Les non-aidés s'estimant mal insérés (1/3 des non-aidés) se retrouvent plutôt dans les groupes des migrants, des pluriactifs, des producteurs atypiques ou encore sont des femmes. Cette situation ne leur apparaît cependant pas forcément difficilement supportable.

Les non-aidés pluriactifs :

En France, 20 % des agriculteurs sont pluriactifs, c'est-à-dire ont un autre métier en dehors de leur métier de chef d'exploitation agricole. Si l'activité agricole génère plus de la moitié des revenus du pluriactif, alors on parle d'agriculteur installé à titre principal (c'est le cas de 45 % des pluriactifs). Si, au contraire, les revenus agricoles sont inférieurs à la moitié des revenus, l'agriculteur est installé à titre secondaire (environ 55% des pluriactifs). A noter cependant que les plus de 40 ans sont plus souvent secondaires que les moins de 40 ans (60 % contre 52 %)

Les agriculteurs pluriactifs sont plus nombreux chez les non-aidés : ils représentent le ¼ des non-aidés. Environ la moitié est installée à titre principal et l'autre moitié à titre secondaire. De même, en terme de temps de travail, les 2/3 des pluriactifs non-aidés consacrent la majorité de leur temps de travail à leur activité non-agricole.

Les non-aidés pluriactifs ont eu la majeure partie de leurs parcours scolaires et professionnels en dehors du monde agricole. Ils s'installent pour les ¾ en individuel et 8 sur 10 ont des productions majoritaires sur leur zones. Corollaire de leur double activité, le temps manque pour se diversifier. Ainsi, la commercialisation s'effectue via les coopératives (à 55 %) et les négociants (à 40 %). De plus, les pluriactifs se sentent généralement peu intégrés au réseau agricole local.

Deux types de pluriactifs sont à distinguer :

- Ceux qui font de leur activité non-agricole leur activité principale. Ces agriculteurs reprennent dans trois cas sur quatre des exploitations familiales, pour conserver le patrimoine de la famille. L'activité agricole est alors plutôt un loisir ou, au contraire, est vue comme une obligation d'entretenir un bien.
- Ceux qui font de leur activité agricole leur activité principale. L'autre activité leur permet de faire vivre le ménage en augmentant le revenu. Généralement, cette autre activité est assez proche de l'agriculture : salarié agricole, paysagiste, employé chez un négociant, ... Leur métier de chef d'exploitation est leur vrai métier.

De nombreux non-aidés ayant créé leurs exploitations sont pluriactifs. En effet, 40 % d'entre eux sont pluriactifs. 70 % d'entre eux travaillent à l'extérieur plus de la moitié du temps et les ¾ le font par besoin financier.

PRODUIRE, EVOLUER, SE DEVELOPPER

1) Des productions identiques aux aidés

80 % des non-aidés ont des productions qui sont majoritaires dans leur zone. Là encore, la réalité tord le coup aux idées reçues. Sans surprise, ce sont les agriculteurs qui ont créé leur exploitation qui sortent le plus des schémas dominants. Ils sont plus de la moitié (55 %) à avoir des productions atypiques.

On constate néanmoins quelques différences entre les aidés et les non-aidés. Certaines productions sont ainsi sur-représentées, notamment le maraîchage (production principale pour 5% des non-aidés contre 2 % chez les aidés), la viticulture et d'une manière générale les productions atypiques. Inversement, les productions nécessitant l'obtention de quotas telles que les bovins lait ou les céréales sont sous-représentées. Les non-aidés de plus de 40 ans se distinguent par leur peu d'appétence pour les productions animales (30 % contre 40 % au niveau national) et par une plus large diversification de leurs productions.

2) Commercialisation

Près de 6 non-aidés sur 10 vendent tout ou partie de leurs productions à des coopératives. Ce mode de commercialisation se rencontre davantage dans les sociétés et, dès lors qu'il est utilisé, permet au chef d'exploitation d'en retirer 75 % ou plus de son chiffre d'affaire. Cette remarque est également valable pour les agriculteurs qui écoulent tout ou partie de leurs productions via un négociant (c'est le cas d'un non-aidé sur trois).

La vente directe est utilisée par un tiers des non-aidés. Généralement, l'exploitant en retire la moitié de son chiffre d'affaire. Autrement dit, la vente directe est rarement l'unique moyen d'écoulement des productions. Par ailleurs, les chefs d'exploitation qui font de la transformation pratiquent la vente directe dans 8 cas sur 10.

3) Les non-aidés et la multifonctionnalité de l'agriculture

La transformation est l'activité multifonctionnelle la plus répandue. 15 % des non-aidés la pratiquent. Et les plus âgés transforment davantage (18 % chez les plus de 40 ans) que les plus jeunes (13 % chez les moins de 40 ans). Les transformations les plus courantes ont trait à la vinification, à la fabrication de fromages et à la découpe de viande.

Les activités agri-touristiques sont, en revanche, peu nombreuses. Elles ne concernent que 3 % des non-aidés (contre 2 % au niveau global).

4) Une main d'œuvre peu nombreuse

La main d'œuvre reste restreinte sur les exploitations des non-aidés. Les exploitations individuelles ne comptent en moyenne que 1,2 UTA. Cette main d'œuvre est surtout familiale. Sur les exploitations sociétaires, le nombre moyen d'UTA s'élève à 2,7 dont 1,4 UTA familiale.

5) Peu d'évolution dans le temps

Les exploitations des non-aidés évoluent globalement peu dans le temps, en particulier au niveau de la surface des terres qui n'a que rarement augmenté depuis l'installation.

6) Des situations financières en demi-teinte

60 % des non-aidés pensent avoir une exploitation viable et 35 % se déclarent satisfaits de leurs revenus. En revanche, la situation des autres exploitants est beaucoup plus fragile : la moitié des exploitants non-aidés a connu des périodes de grandes difficultés économiques et 15 % estiment que leur exploitation ne leur donne aucun revenu. Mais, élément d'optimisme, les ¾ des non-aidés jugent que leur situation financière est stable ou en progression.

7) Un taux d'arrêt d'activité satisfaisant

Élément important s'il en est, le taux d'arrêt d'activité. Plus encore que les données financières, il est le révélateur de la réussite d'un projet. Même si nos résultats n'ont pas la même précision que le reste de l'étude, ils donnent une bonne vision de la réalité. Les départs en retraite ou préretraite sont bien évidemment exclus de nos calculs.

Jusqu'à 3 ans d'activité, les départs sont quasi inexistants. En revanche, la période allant entre 3 ans et 5 ans d'activité paraît charnière. En effet, au bout de 5 ans d'activité environ 12 % des non-aidés ont quitté leur statut de chef d'exploitation. Passée cette période, on ne constate que très peu d'évolution entre la cinquième année et la dixième année d'activité : au bout de 10 ans le taux d'arrêt d'activité (toujours hors retraite ou préretraite) se situe à environ 15 %.

Alors bien sûr, si on compare ces 15 % aux 4 % d'arrêt chez les agriculteurs bénéficiant des aides de l'Etat, on peut dire que les non-aidés abandonnent près de 4 fois plus que les aidés. Mais si la comparaison est effectuée avec les artisans / commerçants dont la moitié tire définitivement leur rideau dans les cinq premières années, alors les 85 % de « réussite » des chefs d'exploitation non-aidés sont exceptionnels. Et c'est bien cette lecture qui est la bonne.

QUELS ROLES POUR LES NON-AIDES ?

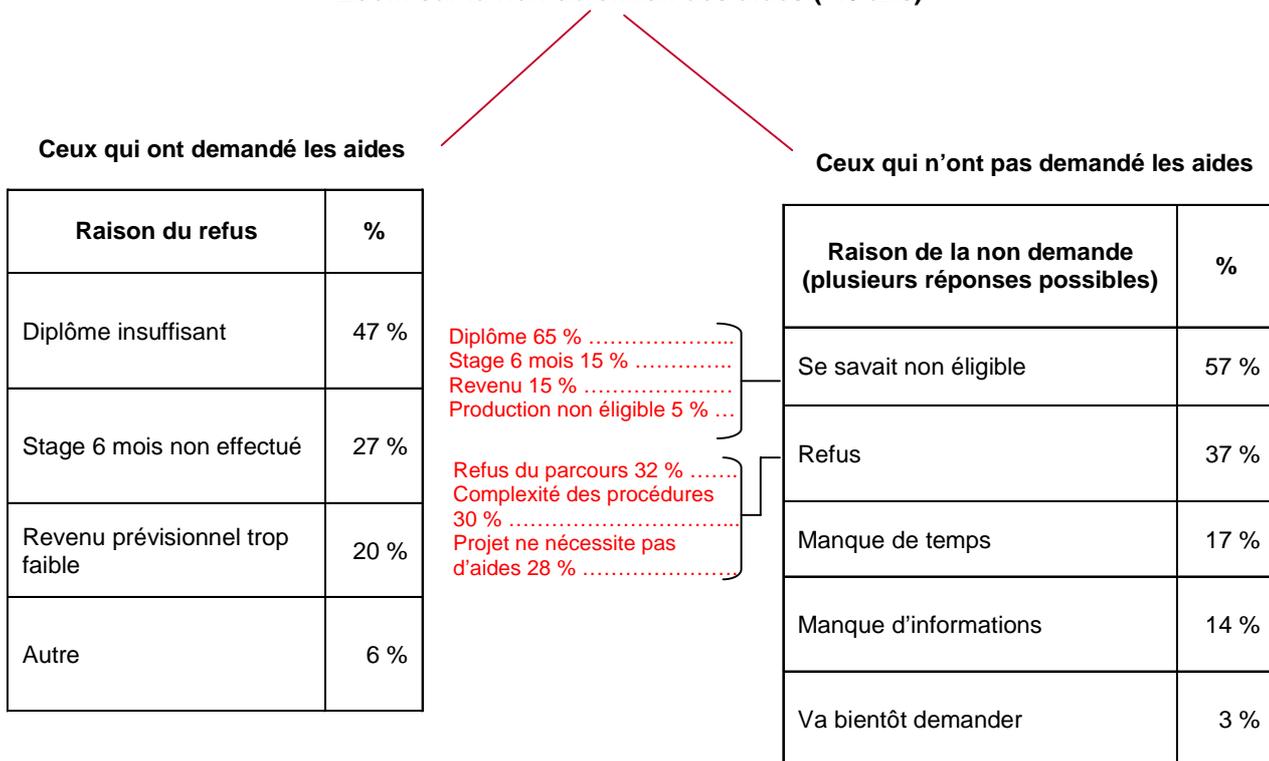
1) Pourquoi les non-aidés de moins de 40 ans n'ont-ils pas bénéficié des aides de l'Etat ?

Si les plus de 40 ans, du fait de leur âge, ne peuvent pas prétendre aux aides et en particulier à la DJA, ce n'est pas le cas des moins de 40 ans. Alors pourquoi n'ont-ils pas reçu ces aides ? Et les ont-ils seulement demandées ?

L'analyse nous indique qu'une petite minorité en a fait la demande : 10 %. En ce cas la non obtention est due pour moitié à un diplôme insuffisant, pour ¼ à la non réalisation du stage 6 mois et pour 20 % à un revenu prévisionnel trop faible (voir graphique ci-dessous).

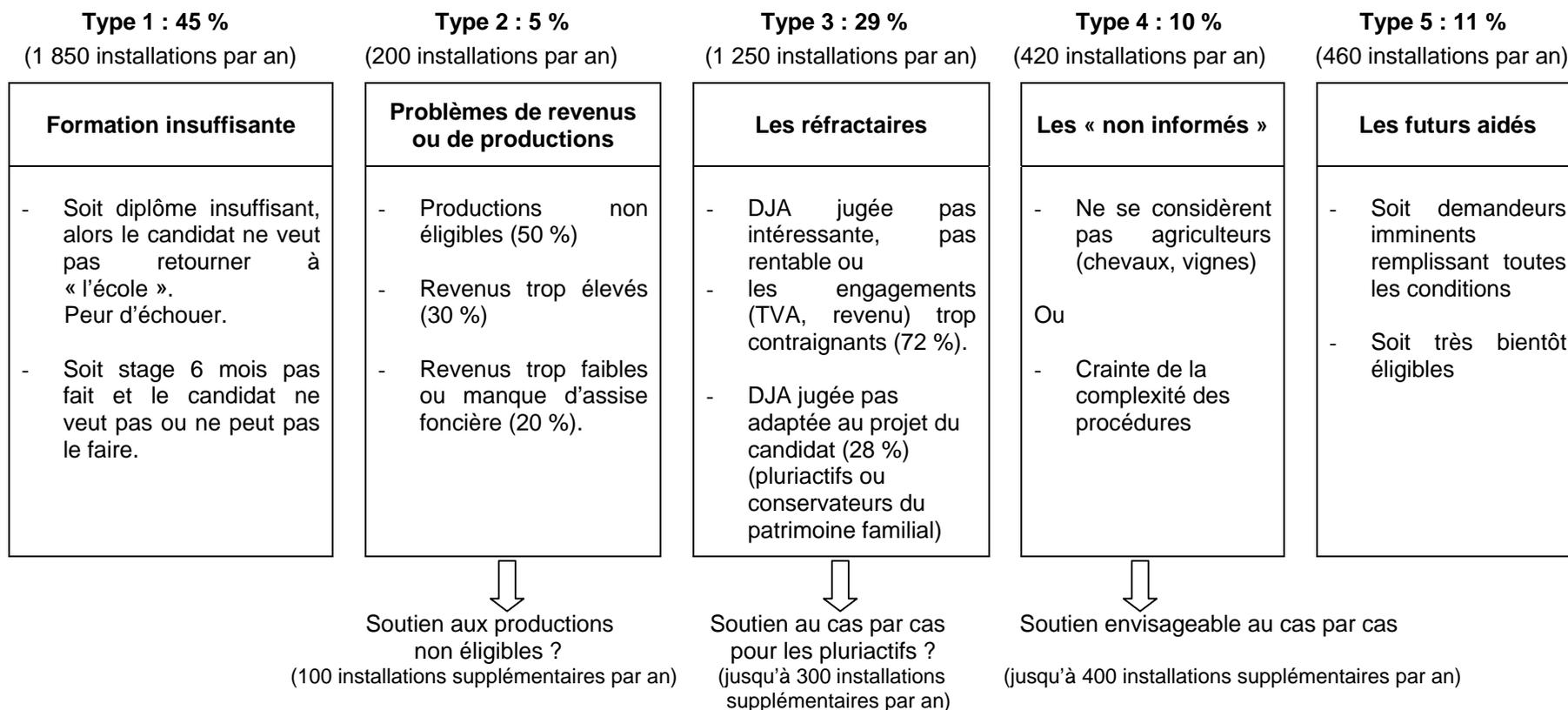
A contrario, 90 % des non-aidés de moins de 40 ans n'ont pas effectué de démarche pour obtenir les aides. 57 % indiquent que, se sachant non éligibles (principalement pour cause de diplôme insuffisant), ils n'ont pas jugé utile de faire la demande. 54 % avancent un refus d'entrer dans le système des aides (37 %) ou un manque de temps (17 %) (cf graphique ci-dessous).

Zoom sur la non obtention des aides (-40 ans)



Mais ces réponses spontanées trahissent parfois une autre réalité telle que la peur de l'échec ou le refus de suivre de nouvelles formations. Une approche sociologique de l'étude nous a permis d'avoir une vision plus détaillée de cette réalité et de répartir les non-aidés de moins de 40 ans en 5 groupes (cf. schéma ci-après) :

Les non-aidés de moins de 40 ans :
 (4 200 installations par an sans transfert entre époux)
Pourquoi sont ils non aidés ?



Pour mémoire on compte environ 4 200 installations non aidées de moins de 40 ans (hors transferts entre époux) par an, soit le quart des installations totales annuelles.

- Le type 1 regroupe ceux qui ont une formation insuffisante. C'est de loin le plus important en nombre puisque 45 % des non-aidés de moins de 40 ans s'y retrouvent. L'insuffisance de formation vient, soit du diplôme, soit du stage 6 mois qui n'a pas été effectué. Dans le premier cas, la peur de l'échec ou du retour sur « les bancs de l'école » inhibe toute volonté d'entreprendre une mise à niveau. Lorsque le stage 6 mois fait défaut, les contraintes professionnelles et familiales paraissent des obstacles suffisamment insurmontables pour renoncer à l'idée de réaliser le stage. Autrement dit, des freins psychologiques forts rendraient difficile une mise aux conditions d'éligibilité aux aides, des agriculteurs de ce groupe.
- Le type 2, qui ne compte que 5 % des non-aidés de moins de 40 ans, est celui auquel appartiennent les chefs d'exploitations dont les productions sont non-éligibles (50 % du groupe) ou dont les revenus sont trop élevés (30 % du groupe) ou trop faibles (20 % du groupe). Si les conditions de revenus sont incontournables, en revanche la question d'un soutien aux productions non-éligibles peut être posée. Mais, quoi qu'il en soit, cela ne pourrait concerner au plus qu'une centaine de personnes par an.
- Le type 3 regroupe les réfractaires aux aides. Ils représentent 29 % des non-aidés de moins de 40 ans. Les réfractaires purs et durs, qui refusent les engagements liés à la DJA ou qui estiment cette DJA non rentable, forment les $\frac{3}{4}$ de ce groupe. Le $\frac{1}{4}$ restant est constitué de pluriactifs et de conservateurs du patrimoine familial. On y retrouve des personnes devenues exploitants au moment du décès du conjoint ou après un héritage familial, et qui désirent conserver l'exploitation agricole au sein de leur famille. Dans ce groupe, seul un éventuel soutien aux pluriactifs pourrait être envisageable.
- Le type 4 (10 % des non-aidés de moins de 40 ans, soit un peu plus de 400 installations par an) est le groupe des non-informés. Les personnes de ce groupe ne se considèrent pas agriculteurs (certains éleveurs de chevaux ou vigneron) ou craignent la complexité des procédures. Une meilleure information pourrait sans doute amener nombre de ces agriculteurs à demander les aides.
- Le type 5 est celui des futurs aidés. Il représente 11 % des non-aidés de moins de 40 ans et regroupe les chefs d'exploitation qui s'apprêtent à demander les aides (et qui remplissent déjà les conditions d'éligibilité ou sont en instance de les remplir).

Au total sur les 4 200 installations annuelles de non-aidés de moins de 40 ans, seul 30 % pourraient à terme prétendre à une forme d'aide.

2) Quel rôle pour les plus de 40 ans ?

4 000 chefs d'exploitation de plus de 40 ans (hors transferts entre époux) s'installent chaque année en France, soit le $\frac{1}{4}$ du total des installations annuelles (16 916 en 2005). 4 groupes bien distincts permettent de répartir ces agriculteurs qui se sont installés à plus de 40 ans et qui de ce fait ne peuvent bénéficier des aides (cf. schéma ci-après) :

Les non-aidés de plus de 40 ans

(4 000 installations par an sans TE)

Type 1 : 35 %

(1 400 installations par an)

Type 2 : 13 %

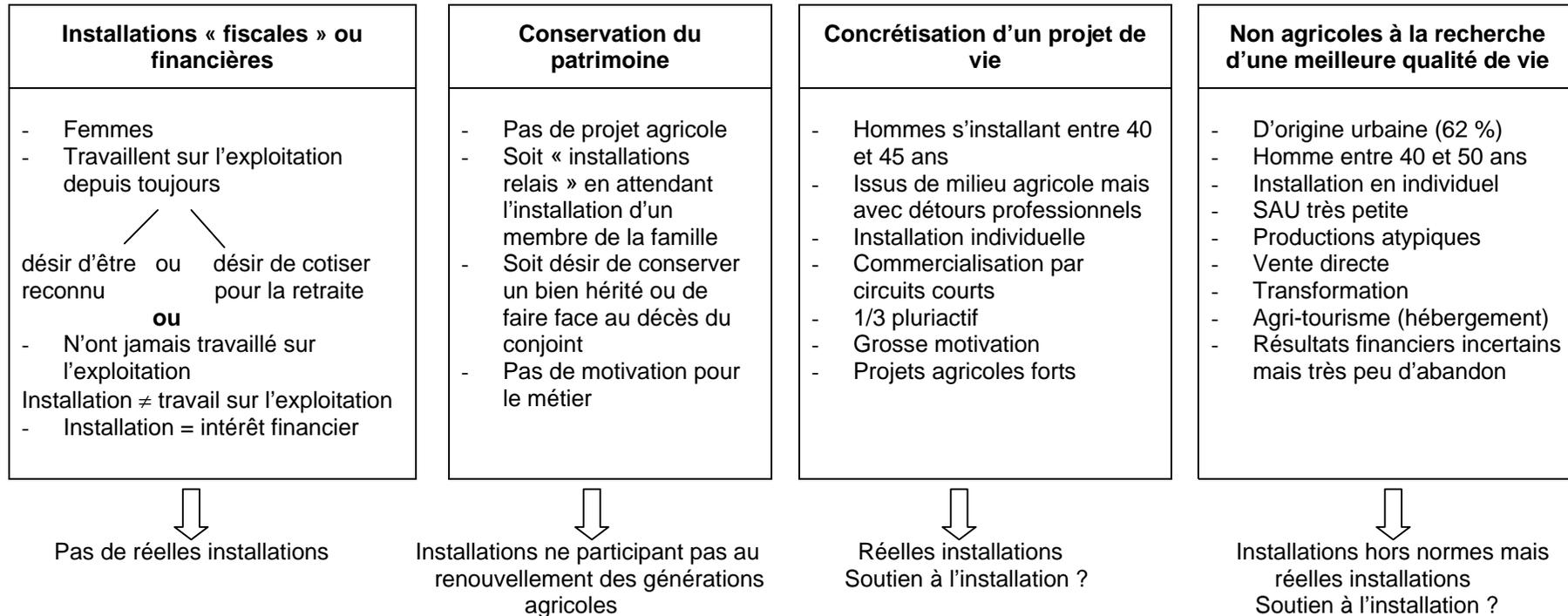
(500 installations par an)

Type 3 : 44 %

(1 750 installations par an)

Type 4 : 8 %

(350 installations par an)



- Type 1 : Les installations fiscales et financières (35 % des plus de 40 ans, soit 1 400 installations par an). Ces installations sont généralement le fait de femmes. Soit elles travaillent depuis toujours sur l'exploitation et dans ce cas le statut de chef d'exploitation est une reconnaissance ou un moyen d'assurer un minimum de cotisation en vue de la retraite. Soit elles n'ont jamais travaillé sur l'exploitation et l'installation, motivée par un intérêt financier, ne change rien en la matière. Ces installations ne participent pas au renouvellement des générations agricoles, et de fait ne sont même pas de réelles installations.
- Type 2 : Les installations dont le but est la conservation d'un patrimoine (13 % des plus de 40 ans, soit 500 installations par an). Les personnes de ce groupe n'ont pas de projet agricole. Elles s'installent essentiellement pour deux raisons : soit il s'agit d'une « installation relais » dans l'attente de l'installation d'un membre de la famille, soit d'une installation permettant de faire face au décès du conjoint ou de conserver un bien hérité. Ces « agriculteurs » se distinguent par leur absence de motivation pour le métier et leur installation ne sert pas au renouvellement des générations agricoles.
- Type 3 : Les installations qui concrétisent un projet de vie (44 % des installations de plus de 40 ans, soit 1 750 installations par an). Des hommes s'installant, en individuel, entre 40 et 45 ans, issus du milieu agricole mais ayant eu des détours professionnels constituent l'essentiel de ce groupe. En outre, ce sont des adeptes de la commercialisation via des circuits courts et 1/3 d'entre eux sont pluriactifs. Les personnes de ce groupe se caractérisent par leur très grande motivation et par les projets agricoles forts qui les animent. Ces installations sont d'autant plus importantes pour le renouvellement des générations agricoles qu'elles se situent entre 40 et 45 ans. Autrement dit, l'espérance de vie professionnelle est de l'ordre de 20 à 25 ans. Soit la même durée de travail agricole que les exploitants qui s'installent vers 30 ans et quittent le métier à 55 ans. Pour mémoire : ces départs précoces de l'agriculture (c'est-à-dire avant l'âge de 55 ans) concernent plus du tiers des agriculteurs.
- Type 4 : Les installations de non-agricoles à la recherche d'une meilleure qualité de vie (8 % des installations de plus de 40 ans, soit 350 installations par an). D'origine urbaine pour les 2/3, plutôt des hommes âgés de 40 à 50 ans, ces non-aidés se sont installés en individuel sur des exploitations de très petite taille. Ils tâchent de compenser leur faiblesse foncière par la recherche de fortes valeurs ajoutées via la vente directe, la transformation ou l'agri-tourisme. Malgré ces efforts, leurs résultats financiers sont incertains. Cependant, on ne constate que très peu d'abandon, car outre une motivation personnelle déterminante, l'installation, plus qu'un projet individuel, est un projet de couple, un projet familial. Ces chefs d'exploitation, « migrants » pour la plupart, sont en effet venus sur leur terre d'adoption avec leur famille. Au final, quoique atypiques, ces installations hors normes sont de véritables installations et ces exploitants font aussi partie de l'avenir de l'agriculture de leur zone.

cnasea
2 rue du Maupas - 87040 Limoges Cedex 1
tél. : 05 55 12 00 00
courriel : info@cnasea.fr